

Règlement 2019

Groupement Marcel Dacquet

1°/ Au premier concours :

Remettre au chauffeur une copie des certificats de vaccination.

Le chèque de règlement des cotisations : 35.00 € par amateur, Gratuit pour les moins de 18 ans, pour les étudiants ainsi que pour les nouveaux adhérents la première année.

2°/ A chaque concours :

Remettre au chauffeur, le double des feuilles d'en logement et la fiche d'expédition avec le chèque société du règlement des en logement à l'ordre du Groupement Marcel Dacquet.

3°/ Tarifs d'en logement par pigeon :

Avec Cotisation :

Vitesse 0,80 € - 1/2 Fond 0.95 € - Fond 1.50€.

Remise de 0,20 € à partir du 31ème pigeon, remise de 0,30€ à partir du 51ème pigeon, concours jeunes 0,60€ sans remise.

Sans Cotisation :

Vitesse 1.10 € - 1/2 Fond 1.40 € - Fond 1.50€.

Aucunes remises.

La cotisation sert aux remises sur l'en logement, aux remises des trophées et à l'organisation de l'AG du groupement.

4°/ Désistement sur un concours

Toutes sociétés ne désirant pas participer à un concours ou un entraînement doit en informer le Président du Dacquet 48h avant la mise en loge

5°/ Etiquetage des caisses de transport.

Les étiquettes "Blanches" pour les concours de Vitesse, "Bleues" pour les concours de 1/2 Fond, "Violet" pour les concours de Fond, "JAUNE" pour les concours Jeunes.

6°/ Ramassage des pigeons :

Un minimum de quatre paniers ou 100 pigeons dans un rayon de 50Km sera exigé pour le passage du camion aux sociétés.

Le temps d'attente du camion pour charger dans chaque société est de **20mn maximum**

7°/Autorisation de lâcher :

*Concours Groupement :

Elle est donnée par le Président de la Commission Sportive Carlos Da Silva.

En cas de problème, il prendra contact avec le Président du groupement José Sanchis

*Concours Régional :

Elle est donnée par le Président de la Commission Sportive du groupement qui transporte les pigeons.

Carlos Da Silva si transport camion Dacquet
Jean-Pierre Teisseire si camion Sud Provence

En cas de problème, ils prendront contact avec leur Président de groupement respectif.

*Concours Fédéral :

Elle est donnée par le Président de la Commission Sportive de la XV° Région
Jean-Pierre Teisseire Tél : 06 13 03 10 68

8°/ Feuilles de dépouillement :

Doivent être envoyées par courriel au plus tard le mardi afin d'être saisie le mercredi

Toutes feuilles non reçues dans les temps ne seront pas classées.

Adresse courriel pour classification : jean.louis.sagne@gmail.com

Téléphone : 06.47.00.16.17

9°/Championnat

Tous les concours comptent pour le championnat quel que soit le nombre de sociétés participantes, hormis les Inters régionaux et internationaux (Bruxelles Caen, Cherbourg, Brest) qui ne sont pas pris en compte

10°/Points AS Pigeon

Vitesse :1 Point

Demi-fond :2 Points

Fond :3 Points

11°/ Classements

Concours Groupement : un classement groupement, un classement société

Concours Régional : un classement Région, un classement groupement, un classement société

Concours Fédéral : un classement Région, un classement groupement, un classement société

12°/ Bagues Matricules

Les bagues Matricules sont à commander par le président de société au Trésorier Régional par courriel à jean.louis.sagne@gmail.com

